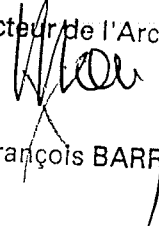


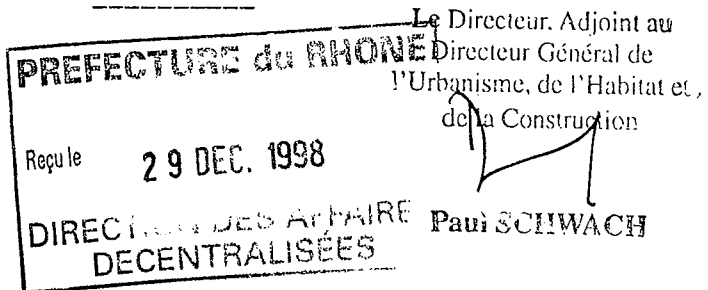
RHONE - LYON

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
DU VIEUX LYON

Le Directeur de l'Architecture


François BARRÉ

Révision



ANNEXES SANITAIRES

Le directeur général
des collectivités locales


Didier LALLEMENT

30 SEPTEMBRE 1997

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL


Dominique MASSON
Chef du bureau des secteurs sauvegardés



JEAN GABRIEL MORTAMET
ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES
13, rue Tronchet - 69006 LYON

Tél. 78.89.37.38 - Fax 78.93.75.81

Compte tenu de la position du secteur sauvegardé au sein de l'agglomération, il est apparu utile de joindre les annexes sanitaires eau, assainissement, et enlèvement des ordures ménagères, telles qu'elles figurent dans le projet de POS de Lyon-Centre.

I - DIAGNOSTIC

I-A - SITUATION GENERALE

La Communauté Urbaine de LYON assure la collecte, le transport, et le traitement des eaux usées domestiques et parfois des eaux usées industrielles et/ou pluviales produites par les 55 communes du Grand LYON et le transport et le traitement des eaux usées de près d'une trentaine de communes extérieures.

Pour ce faire, elle dispose d'un patrimoine de :

1 650 km d'ouvrages circulaires non visitables (non compris branchements particuliers et assainissement pluvial des espaces publics).

250 km d'ouvrages semi-visitables (de 1 m à 1,70 m de hauteur)

600 km d'ouvrages visitables (hauteur supérieur à 1,70 m)

31 stations de relèvement ou de refoulement des eaux

25 stations de relèvement d'eaux pluviales de passages inférieurs routiers.

9 stations d'épuration.

et divers ouvrages.

L'ensemble des communes sont équipées d'un réseau collectif d'assainissement, seules quelques zones éparses sont assainies au moyen de dispositifs individuels.

Le réseau hydrographique principal divise le Grand LYON en trois secteurs principaux qui sont :

- L'Est Lyonnais caractérisé par une plaine sans vallée ni réseau hydrographique mais possédant une nappe phréatique puissante,

- le prolongement Sud du plateau de la DOMBES, échancré par quelques vallées et dominant, par les côtières, les vallées de la Saône et du Rhône,

- le plateau Lyonnais et les Monts d'Or caractérisés pour le premier par un massif cristallin résistant et imperméable, traversé par de nombreux ruisseaux et pour les autres par un relief de fortes collines calcaire descendant en pente douce vers la Saône.

L'assainissement en eaux usées a été réalisé en 9 bassins versants équipés chacun d'une station d'épuration :

1/ Le bassin versant de JONAGE qui concerne les communes de JONAGE, JONS, PUSIGNAN, VILLETTE D'ANTHON et SATOLAS.

2/ Le bassin versant de MEYZIEU constitué de la commune de MEYZIEU et du BOURG d'AZIEU (GENAS), est équipé d'une station d'épuration reconstruite et portée à 35 000 équivalents habitants en 1989.

3/ Le bassin versant de SAINT-FONS comprenant

- dans le sous bassin de la FLEYSSE les communes de VAULX-EN-VELIN, CHASSIEU, DECINES-CHARPIEU, BRON NORD, ST PRIEST NORD, GENAS.

- dans le sous bassin drainé par le "grand collecteur",

les communes de VILLEURBANNE, SAINT-FONS, VENISSIEUX, le Sud de BRON et de SAINT-PRIEST, le Nord de CORBAS et une partie des 3ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements de LYON.

- dans le sous bassin drainé par le "collecteur latéral" le campus universitaire de VILLEURBANNE et parties des arrondissements 3, 6, 7 et 8 de LYON.

- dans le sous bassin versant de l'OZON, les communes membres du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'OZON, MIONS, CORBAS, SOLAIZE pour partie de leur territoire et hors Communauté, les communes de TOUSSIEU, SAINT-PIERRE DE CHANDIEU, HEYRIEUX, ST SYMPHORIEN D'OZON, MARENNES, SEREZIN DU RHONE, et CHAPONNAY.

Des travaux sont en cours de réalisation pour éviter ce dernier grand rejet direct au Rhône.

4/ Le bassin versant de FLEURIEU, NEUVILLE-sur-SAONE constitué des communes de MONTANAY, NEUVILLE SUR SAONE, GENAY et FLEURIEU.

5/ Le bassin versant de FONTAINES SUR SAONE qui reçoit les eaux des communes de CAILLOUX-SUR-FONTAINES, FONTAINES SAINT MARTIN, FONTAINES et ROCHETAILLÉE SUR SAONE, partie de RILLIEUX LA PAPE, SATHONAY, VILLAGE et SATHONAY CAMP.

6/ Le bassin versant de LIMONEST, composé de la commune de LIMONEST et d'une très petite partie de DARDILLY.

7/ Le bassin versant de COUZON AU MONT D'OR comprenant ST ROMAIN, COUZON, POLEYMIEUX et CURIS AU MONT D'OR ainsi qu'ALBIGNY SUR SAONE.

8/ Le bassin versant de SAINT GERMAIN AU MONT D'OR qui ne concerne que cette seule commune.

9/ Le bassin versant de PIERRE-BENITE qui draine les communes de LYON 1, 2, 4, 5 et 9ème arrondissements, CALUIRE ET CUIRE, COLLONGES, ST DIDIER, ST CYR et CHAMPAGNE AU MONT D'OR, DARDILLY, ECULLY, CHARLY, IRIGNY, VERNAISON, ST GENIS-LAVAL, PIERRE-BENITE, OULLINS, LA MULATIERE, STE FOY LES LYON, FRANCHEVILLE, CRAPONNE, ST GENIS LES OLLIERES, TASSIN LA DEMI-LUNE, CHARBONNIERES LES BAINS, MARCY L'ETOILE et pour partie LA TOUR DE SALVAGNY et RILLIEUX LA PAPE. Sur ce bassin versant sont aussi raccordées les eaux usées des communes extérieures à la Communauté telles que MIRIBEL, NEYRON, STE CONSORCE, GREZIEU LA VARENNE, VAUGNERAY, BRINDAS, POLLIONAY, CHAPONOST, MILLERY.

I-B. - SECTEUR POS LYON

I-B1 - SITUATION GENERALE

Le Rhône de l'agglomération et la Saône traversant LYON, subdivisent grossièrement le centre en trois bassins versants.

- 1) La rive gauche du Rhône, regroupant VILLEURBANNE, LYON 3ème, 6ème, 7ème et 8ème arrondissements.
- 2) La "Presqu'île" : LYON 1er, 2ème et 4ème arrondissements.
- 3) La rive droite de la Saône : LYON 5ème et 9ème arrondissements.

L'assainissement de LYON pour sa plus grande part et VILLEURBANNE est du type unitaire. Lors de la réalisation du barrage à PIERRE-BENITE, la Compagnie Nationale du Rhône, qui a construit l'ouvrage, a demandé que les eaux usées ne soient plus rejetées dans la retenue, mais collectées et dirigées sur des exutoires reportés à l'aval du barrage. Le prolongement des collecteurs latéraux au fleuve s'est donc imposé. Néanmoins, des déversoirs d'orages ont été conservés dans la traversée de LYON.

Il convient de signaler, sur le plan topographique, que la rive gauche est un territoire de plaines, amorce de celles du Bas Dauphiné ne possédant aucun réseau hydrographique (sauf la Rize, maintenant presque asséchée et canalisée).

I-B2 - DIAGNOSTIC DU RESEAU DE LYON

Ce secteur fait partie des bassins versants qui trouvent leurs exutoires aux stations d'épuration situées à Saint-Fons et à Pierre-Bénite..

I-B2A - Bassin versant de Pierre-Bénite

Son infrastructure est constituée par les collecteurs suivants :

- Collecteur Rive Droite Saône.

Ce collecteur visitable depuis son origine à St Rambert s'écoule en direction de Pierre-Bénite avec un relevage des eaux situé au rond point des Monts d'Or à Vaise. Il draine les eaux unitaires du 5ème et 9ème arrondissement.

- Collecteur Rive Gauche Saône.

Cet ouvrage ancien, transporte les eaux en système unitaire de partie des 4ème, 2ème et 1er arrondissement ainsi que les eaux issues du plateau de Caluire.

Son exutoire est le siphon de la Mulatière, qui traverse la Saône à la confluence des fleuves. Son état structurel et ses difficultés d'exploitation nécessiteront une rénovation.

- Collecteur Rive Droite Rhône.

Cet ouvrage dont l'origine se situe en limite du département de l'Ain à Rillieux, draine la partie restante des 4ème, 2ème et 1er arrondissements de LYON en mode unitaire. Son exutoire, comme le collecteur Rive Gauche Saône est le siphon de la Mulatière qui dirige les eaux vers la station d'épuration à Pierre-Bénite.

IB2-B - BASSIN VERSANT DE ST FONS

- Grand collecteur de la rive gauche

Cet ouvrage d'une longueur totale de 13 500 m a un tracé sensiblement parallèle au Rhône, à une distance de 1 200 à 1 500 m. Il draine actuellement la presque totalité des eaux en provenance de la vaste zone située à l'Est de son parcours, y compris VILLEURBANNE et certaines communes périphériques.

Les débits de ce collecteur dans son tronçon aval s'élèvent à :

- Cunette : 9 m³/s
- Collecteur : 34 m³/s et il s'avère insuffisant par temps de pluie.

- Collecteur latéral du Rhône

Cet ouvrage construit lors de la mise en service du barrage de PIERRE-BÉNITE, est un collecteur à banquettes d'une longueur de 8 000 m, capable à l'aval, avant un déversoir d'orages de transiter en cunette 3 m³/s et au total 10,6 m³/s. Il dessert très à l'amont par l'intermédiaire d'une station de relevage des eaux la partie Ouest du campus universitaire de la DOUA puis partie des arrondissements 6ème, 3ème, 7ème et 8ème.

- Collecteur du Tonkin

Il est situé à l'amont du grand collecteur et y est raccordé au niveau de l'ancienne gare des Brotteaux. Il dessert les quartier Nord de VILLEURBANNE, et partie du campus universitaire de la DOUA.

D'orientation Est-Ouest, cet ouvrage a une longueur de 3 300 m. Il a son origine au pont de Croix-Luizet. A l'aval, le débit total atteint 12,2 m³/s, le débit de la cunette est de 2,1 m³/s.

I-B3 - STATIONS D'EPURATION

Les eaux usées de LYON 6ème, 3ème, 7ème et 8ème arrondissements sont traitées d'une manière primaire et secondaire par la station d'épuration à SAINT-FONS réalisée en 1978. Les caractéristiques de la station d'épuration à ST FONS sont décrites dans le P.O.S. secteur Est.

Les eaux usées de LYON 9ème, 5ème, 4ème, 2ème et 1er arrondissements sont de la même façon traitées à la station d'épuration à Pierre-Bénite dont les caractéristiques sont précisées dans le POS secteur Sud Ouest.

II - OBJECTIFS - GRANDES ORIENTATIONS

II-A - OBJECTIFS GENERAUX

Les objectifs majeurs de la Communauté Urbaine de LYON, afin de satisfaire les politiques d'écologie urbaine et d'urbanisation sont :

- de préserver et d'améliorer la qualité du milieu naturel (nappes - ruisseaux - fleuves),
- de maîtriser les risques d'inondation par les eaux de pluie,
- d'optimiser l'utilisation du patrimoine assainissement existant afin d'assurer le meilleur service au moindre coût.

II-B - GRANDES ORIENTATIONS - OBJECTIFS POS DU SECTEUR DE LYON

- Préservation et amélioration de la qualité des eaux du Rhône et de la Saône.
- Maîtrise des risques d'inondation par les eaux de pluie en limitant les débits et volumes d'apport aux réseaux.

III - MOYENS

III-A - MOYENS GENERAUX

L'atteinte des objectifs généraux doit se traduire par la mise en oeuvre de moyens applicables à tout ou partie du territoire du Grand LYON.

• Pour préserver et améliorer la qualité du milieu naturel récepteur il est envisagé de :

- développer la collecte dans des conditions économiques acceptables.
- limiter les rejets directs polluants au milieu naturel par :
 - des actions sur les déversoirs d'orages en système unitaire,

- une amélioration de la qualité des réseaux publics et privés (sélection des eaux à la collecte, rénovation, réhabilitation),
- un prétraitement des eaux de ruissellement avant rejet,
- un traitement de la totalité des effluents collectés (constructions d'émissaires, amélioration des rendements, traitements complémentaires, extension de capacité de traitement),
- une poursuite du télécontrôle du réseau et des ouvrages électromécaniques.

. Afin de maîtriser les risques d'inondation pour les événements courants il convient de :

- réaliser des collecteurs d'interception dessaturant les ouvrages existants,
- mettre en oeuvre des techniques alternatives à l'assainissement par tuyaux,
- utiliser au mieux le patrimoine existant par la mise en oeuvre d'une télégestion des flux.

III-B - MOYENS POUR LE SECTEUR DE LYON

Pour atteindre les objectifs précédemment énoncés, il est envisagé pour le secteur de LYON :

- la poursuite de la collecte des eaux usées et plus particulièrement en aidant la construction d'ouvrages dans les impasses privatives.
- la limitation de rejets directs polluants
 - par des extensions de capacité, amélioration de rendements et traitements complémentaires de stations d'épurations.
 - station à ST FONS
 - automatisation - amélioration des rendements - traitement des odeurs - traitements tertiaires.
 - station à PIERRE-BENITE
 - augmentation des rendements par accroissement du traitement biologique - traitement des odeurs.
 - Projet de station d'épuration à VILLEURBANNE - La Feyssine pour ne plus envoyer les effluents vers le centre ville et vers la station à ST FONS.

Capacité 150 000 à 200 000 Eq/hab.

- Par des rénovations et réhabilitations de collecteurs.

- Par mise en oeuvre d'une télégestion des eaux par temps de pluie pour maximaliser le traitement.

- La maîtrise des risques d'inondations

- par la mise en oeuvre de techniques alternatives (réinfiltration des eaux de toitures, micro-bassins de retenue, enrobés drainants).

- par une télégestion des flux de temps de pluie.

I-1) Situation générale**I-1-1) Le site :**

L'ensemble de la Communauté est alimenté par le champ captant de Crépieux-Charmy, au Nord-Est de Lyon, entre le canal de Miribel, le Vieux-Rhône et le méandre de Charmy. Cette zone de 375 hectares est interdite au public pour des raisons de sécurité.

Le captage comprend 82 puits et 32 forages exploitant la nappe des alluvions modernes du Rhône dotées d'un excellent pouvoir filtrant. Ces alluvions épurent par des mécanismes naturels l'eau qui s'infiltré à partir du fleuve.

Le champ captant peut produire au maximum 550 000 m³ par jour alors que la consommation quotidienne habituelle est de 320 000 m³. La différence laisse une grande marge de manoeuvre pour absorber les consommations de "pointe", en période estivale par exemple. De plus la consommation moyenne d'un abonné tend à se stabiliser.

D'autres petits captages dits "secours actif" peuvent dispenser en appoint 70 000 m³/j. Par ailleurs une usine de secours située à Rillieux-La-Pape a été mise en service en 1990. Elle puise et traite les eaux du lac de Miribel-Jonage et peut se substituer au captage de Crépieux-Charmy en cas de pollution du Rhône jusqu'à une hauteur de 150 000 m³/j.

I-1-2) Principe de desserte :

Deux usines de pompage, Croix-Luizet (Villeurbanne) et Crépieux (Rillieux-La-Pape) refoulent l'eau vers les réservoirs de première élévation (Bron, Vinatier et Bruyères). Elles peuvent être secourues par l'usine de la Velette.

Quarante stations relais élèvent l'eau aux différents étages de la distribution (point culminant au Mont Thou, altitude 600 mètres). Les soixante-quatre réservoirs de la Communauté Urbaine sont construits au sol sur des points élevés du relief, mais parfois aussi, comme à la Duchère, Montanay, Parilly et aux Bruyères, sur des tours. 3600 km de canalisations d'un diamètre de 60 mm à 2 m acheminent l'eau chez les consommateurs. Ce réseau est largement maillé, pour qu'en cas de rupture, l'eau puisse emprunter un autre circuit pour assurer la desserte de la population et la défense contre l'incendie.

I-1-3) La gestion de l'eau :

Depuis 1987, la Communauté Urbaine de Lyon a délégué la quasi totalité de la gestion de l'eau : CGE, SDEI et SEREPI.

I-2) Secteur centre :

La distribution d'eau potable sur le territoire des communes appartenant au secteur centre, Lyon et Villeurbanne, est confiée par affermage à la Compagnie Générale des Eaux.

La consistance des réseaux et l'organisation des services de distribution font l'objet de la description ci-après.

I-2-1) LYON :

L'alimentation en eau de la VILLE DE LYON est assurée à partir des puits d'exhaure installés dans l'ILE de CREPIEUX par l'intermédiaire de 2 usines élévatoires interconnectées en cas de nécessité : CREPIEUX et CROIX LUIZET, donnant naissance à 2 services. Service RILLIEUX et Service VINATIER - SAINT CLAIR.

Service RILLIEUX :

L'usine élévatoire de Crépieux refoule par 2 canalisations \varnothing 1250 mm sur le réservoir de Rillieux (capacité : 10000 m³, radier 283,30, trop-plein 286,9) desservant le plateau de la Croix-Rousse. Ce réservoir est relié par 2 canalisations de 1000 mm de diamètre à la station-relais du Greillon qui surélève l'eau en direction des réservoirs de la Sarra (Sarra Inférieur, capacité 7000 m³, radier 296,05, trop-plein 299,80) et de la Duchère (capacité : 2000 m³, radier 295,00, trop-plein 299,00). La station-relais de la Sarra alimente le réservoir Sarra Supérieur (capacité 1000 m³, radier 316,55, trop-plein 320,05). Ces installations desservent les quartiers de la Sarra et de la Duchère sur des étages de distribution de 285, 295, et 315 m. Les points hauts de Saint Irénée sont alimentés par la station de surpression de Saint Irénée. Le réservoir de Montessuy (capacité : 6000 m³, radier 254,00 trop-plein 258,50) alimenté par gravité depuis le réservoir de Rillieux assure la distribution sur l'étage 255 m (pentes de la Croix-Rousse).

Service VINATIER-SAINT CLAIR :

L'usine élévatoire de Croix-Luizet assure l'alimentation de l'ensemble du territoire de la Ville de LYON rive gauche du Rhône, de la presqu'île entre RHONE et SAONE, de la rive droite de la SAONE depuis les quartiers Saint Jean et Saint Paul. L'ensemble s'étage entre les cotes 160 et 200 m depuis les réservoirs de Saint Clair (capacité 18 500 m³, radier 207,84, trop-plein 211,24) et les réservoirs du Vinatier (capacité 74000 m³, radier 204,47, trop-plein 211,12). Une station de surpression greffée à cet étage maintient en pression constante le réseau "MONTCHAT" (points hauts du 3ème arrondissement de LYON).

I-2-2) VILLEURBANNE :

L'alimentation en eau de Villeurbanne, est assurée à partir des puits d'exhaure installés dans la zone de captage de Crépieux par la Division PARILLY de l'usine élévatoire de Croix-Luizet. Cette usine refoule sur les réservoirs de BRON-PARILLY (PARILLY INFÉRIEUR, capacité 4000 m³, radier 225,00, trop-plein 233,50) et du FORT DE BRON (capacité 35000 m³, radier 225,00, trop-plein 233,50) par l'intermédiaire de 2 canalisations, l'une de 700 mm, l'autre de 1250 mm, de diamètre. Ces 2 canalisations qui transitent sur VILLEURBANNE, assurent une distribution "en route" de cette ville. Une 3ème conduite de 1000 mm de diamètre, complète l'alimentation de VILLEURBANNE dont l'étage de "refoulement - distribution" se situe entre les cotes 165 et 190.

II) Objectifs :

II-1) Objectifs généraux

Les objectifs majeurs de la Communauté Urbaine de Lyon sont axés sur la sécurité :

- sécurisation et protection de la ressource en eau
- sécurisation des réseaux de distribution
- protection des ouvrages contre les intrusions
- protection des réseaux contre les retours d'eau

II-2) Objectifs secteur Centre

En dehors des objectifs concernant la protection de la ressource et le contrôle de la qualité du Rhône et qui s'appliquent à l'ensemble de la Communauté, les objectifs particuliers au secteur Centre sont :

- renouvellement et renforcement des canalisations vétustes et à risques
- renforcement du système de défense incendie
- accroissement des réserves.

III) Moyens :

III-1) Généraux

L'atteinte des objectifs généraux se traduira par la mise en place des mesures suivantes : (certaines sont en cours de réalisation)

* Sécurisation et protection de la ressource en eau

. Protection du champ captant de Crépieux-Charmy :

--> réalisation et extension de bassins de réalimentation pour créer une barrière hydraulique en cas de pollution accidentelle du Rhône.

--> modèle hydrogéologique d'aide à la gestion des pollutions

--> mise en place de moyens de fixation de la pollution et de rinçage du terrain.

--> système anti-intrusion

. Extension de la filière de traitement de l'usine de la Pape :

--> création d'une prise d'eau directe au Rhône et de bassins de décantation

. Production autonome d'énergie

--> mise en place de groupes électrogènes pour la production primaire.

. Confinement de la réserve de chlore de Crépieux.

* Sécurisation des réseaux de distribution

. Renforcement du système de contrôle-commande (télégestion)

. Maillages entre réseaux communautaires et extérieurs.

. Protection hydraulique aux stations de pompage primaire et de relais. (anti-bélier...)

. Création, renforcement et protection électrique des stations relais.

. Création ou renforcement de réservoirs.

. Remplacement des conduites vétustes dans les zones à risques.

. Renouvellement des branchements en plomb.

*** Protection des ouvrages contre les intrusions**

- . Obturation des ouvertures inutiles.
- . Contrôle des accès (télégestion)
- . Clôtures.

*** Protection des réseaux contre les retours d'eau**

- . Mise en place de dispositif de protection pour les branchements à risque (clapet anti-retour, disconnecteur, bêche de disconnexion).
- . Protection anti-retour des bouches de lavage et d'incendie.
- . Renforcement des dispositifs de ventousage.

III-2) Moyens affectés au secteur Centre

Les moyens envisagés pour répondre aux objectifs particuliers du secteur Centre sont :

- renouvellement des anciennes canalisations en fonte grise et joints de plomb ;
- renouvellement des branchements en plomb ;
- renforcement des réseaux desservant les hôpitaux et cliniques ;
- restructuration des cuves 3 et 4 datant de 1914 du réservoir du Vinatier et création de nouvelles cuves ;
- extension des cuves du réservoir du Fort de Bron de 40 000 m³ ;
- interconnection entre les réseaux de Sarra Supérieur et de Ste Foy les Lyon.

LES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS

Les déchets gérés actuellement par la Communauté Urbaine sont ceux produits par les ménages:

- Les ordures ménagères et assimilables (déchets collectés sur la voie publique : déchets hospitaliers banals, déchets du tertiaire, des marchés, des restaurants, des industries) à raison de 375 000 tonnes par an

- Les encombrants à raison de 27 500 tonnes par an.

Au total 402 000 tonnes de déchets sont collectées annuellement, avec une progression d'environ 2% l'an.

Ces déchets sont actuellement gérés suivant deux filières: les déchetteries et les usines d'incinération.

Traitement des déchets

Une partie de ces déchets est recyclée après collecte sélective.

C'est le cas du verre qui est collecté par apport volontaire en conteneurs sur la voie publique. 7 800 tonnes de verre ont été collectées en 1991. Certains déchets toxiques des ménages sont également collectés par apport volontaire en déchetterie, notamment les huiles usagées.

Les ordures ménagères proprement dites sont collectées par conteneurs ou en bacs en porte à porte chez les particuliers, de 2 à 6 fois par semaine suivant les secteurs. L'accent est actuellement mis sur la qualité de service.

Ainsi, les secteurs à l'urbanisation la plus dense (Lyon et Villeurbanne) sont desservis en service complet: la sortie et l'entrée des bacs est assurée par le personnel de collecte.

Les déchets sont ensuite traités et valorisés dans deux usines d'incinération équipées de systèmes de dépollution conformes aux normes européennes exigées pour 1996.

La Communauté dispose de 5 fours d'une capacité de traitement unitaire de 90 000 tonnes par an (2 à l'usine de Rillieux, 3 à l'usine de Gerland), soit une capacité totale de 450 000 tonnes suffisant à absorber les 375 000 tonnes de déchets produits.

L'énergie produite par les fours est convertie en électricité (76 000 MWh) et en chaleur distribuée sur le réseau de chauffage (656 000 MWh).

Les ferrailles contenues dans les mâchefers sont récupérées par tri magnétique en sortie de four, puis recyclées (5 300 tonnes recyclées en 1991).

Les résidus du traitement des fumées (cendres et gâteaux de déchloration) sont actuellement acheminés en centre d'enfouissement technique (décharge).

Les encombrants

Du fait de leur volume, les encombrants ne peuvent être collectés en même temps que les ordures ménagères.

La Communauté a donc mis en place un système d'aide aux communes (proportionnelles au nombre d'habitants) visant à favoriser leur collecte. Une partie de ces déchets est collectée par apport volontaire en déchetterie.

Sept déchetteries sont actuellement en service dont trois ouvertes en 1991. Elles permettent, entre autres, le recyclage de la ferraille, des cartons, des huiles et des CFC de réfrigérateurs.

Déchets ultimes

Les usines d'incinération produisent elle-même des déchets qui sont de deux types: les mâchefers et les résidus de l'épuration des fumées (cendres et gâteaux en partie toxiques).

Une partie de ces déchets est acheminée en centre d'enfouissement technique (usine Nord).

Ainsi, sur les 97 000 tonnes de mâchefer produites, une partie est utilisée en remblais, le reste est stocké dans l'attente du résultat d'une expérimentation en cours sur leur utilisation en sous-couche de voirie. De même pour les 10 000 tonnes de résidus de l'épuration pour lesquels des solutions d'inertage et, à terme, de valorisation, sont recherchées.

Les centres d'enfouissement

La Communauté dispose de deux centres d'enfouissement technique.

Le site de Genas est réservé aux déchets inertes.

Le site de Rillieux reçoit des encombrants, des déchets d'espaces verts, des déchets de balayage ainsi que des ordures ménagères en cas d'arrêt exceptionnel des usines d'incinération.